

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2024

---

VALORISER LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 2130)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CL19

présenté par  
M. Lemaire, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 2 de l'article 3, substituer au mot :

« fixées »,

le mot :

« définies ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.